

# ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2026

## CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire de ST ETIENNE-SUR-SUIPPE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

### ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme HANS ADELINE	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à St Etienne sur Suippe  
le 10/04/2026

Le Maire  
C. MADELAIN

